

Alerte à la myopathie atypique

La série de cas attendue pour cet automne arrive. En effet, les premiers cas de myopathie atypique viennent d'être déclarés.

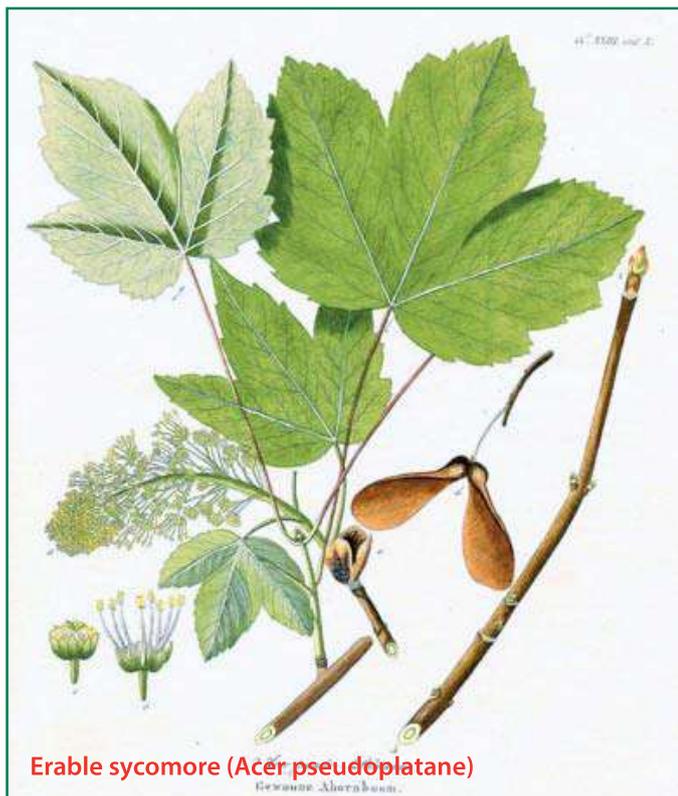
Dans la limite du possible :

- Proscrire l'accès aux pâtures qui contiennent des samares d'érables sycomores (voire délimiter la pâture pour éviter les zones où les samares sont présentes en grand nombre) ;
- Ou, a minima, limiter le temps de pâturage à quelques heures par jour (la majorité des cas pâturaient > 6h/ jour). Dans la mesure du possible, nourrir les animaux avant de les mettre dans la prairie ;
- Ne pas placer d'aliments (foin ou autre) à même le sol.

Pour plus d'informations à caractère pratique, nous vous invitons à lire l'article « **Réponses aux Questions Fréquemment Posées (FAQs) à propos de l'alimentation et de la gestion des équidés ainsi que de la gestion des pâtures afin de réduire le risque de myopathie atypique** » téléchargeable librement via ce lien <http://hdl.handle.net/2268/245399> ainsi que ses annexes (fiche explicative: « **Comment reconnaître les érables de nos régions** » : <http://hdl.handle.net/2268/242222>).



Erable plane



Erable sycomore (**Acer pseudoplatane**)

Gesamte Aberration.

Encouragez vos connaissances à rapporter les cas :

- en tant que propriétaire, via le lien : <http://labos.ulg.ac.be/myopathie-atypique/questionnaire-proprietaire/>
- en tant que vétérinaire, via le lien : <http://labos.ulg.ac.be/myopathie-atypique/veterinaire/formulaire-veterinaire/>
- en tant que vétérinaire (**cas survenus en France**), via le lien : <https://respe.net/>

Encore une fois, merci à tous les vétérinaires et propriétaires d'équidés touchés pour leur collaboration. Sans votre aide, cette alerte et les études associées n'existeraient pas.

Très cordialement,

L'équipe de l'AMAG

